

Retrait du Pacte !

10 % d'augmentation du point d'indice tout de suite !

Le ministère continue à vouloir mettre en oeuvre à marche forcée son Pacte.

La circulaire qui détaille « *les missions complémentaires du Pacte enseignant* » est parue pendant les vacances. Elle confirme l'analyse que nous avons portée sur la remise en cause du statut et la charge de travail liées à ces missions.

Le Pacte est non seulement un outil pour bloquer les salaires des agents mais aussi pour casser l'école et son cadre national, pour s'en prendre aux postes (notamment avec le remplacement de courte durée) et pour mettre en oeuvre les contre-réformes du gouvernement (voie professionnelle, SNU, acte 2 de l'Ecole inclusive...).

Dans les écoles et les établissements, le Pacte, comme le dispositif « Notre école faisons-la ensemble » font toujours l'objet d'un refus massif des personnels.

Nombre d'IA-DASEN et de Recteur exigent ainsi des chefs d'établissements et des IEN qu'ils fassent pression sur les personnels pour les contraindre à prendre part à la mise en oeuvre de ces mesures.

La FNEC FP-FO le refuse et y oppose la revendication d'une véritable augmentation de salaire, pour tous les personnels, sans contrepartie !

La FNEC FP-FO revendique l'augmentation générale des salaires à hauteur de l'inflation, avec 10% d'augmentation de la valeur du point d'indice immédiatement, et l'ouverture de négociations pour le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2000, à hauteur de 27,5% de la valeur du point d'indice.

Les organisations syndicales ont réaffirmé leur refus du Pacte à travers un avis commun :

« Nos organisations FSU, Unsa Education, FNEC FP-FO, SGEN-CFDT, CGT éduc'action, Snalc et SUD éducation refusent le Pacte et réclament dans l'immédiat le basculement de l'enveloppe du pacte dans celle prévue pour le Socle. »

Elles revendiquent de véritables augmentations salariales en particulier par l'augmentation significative du point d'indice pour tous les personnels dans ce contexte de forte inflation. Nous continuerons d'agir ensemble contre le pacte et pour une réelle revalorisation sans contrepartie. »

La FNEC FP-FO appelle tous les personnels à se réunir et à exprimer collectivement le refus du « Pacte » et leur exigence de retrait.



Principe général

Chaque mission fera l'objet d'une rémunération forfaitaire de 1 250 € brut annuels, correspondant à une part fonctionnelle de l'ISOE ou de l'ISAE.

Ces missions seront prises sur la base du « volontariat ».

Les missions sont présentées à titre indicatif et non exhaustif. Leur contenu peut être adapté en fonction des besoins locaux...

Face au refus massif des personnels de s'inscrire dans le pacte, aucune limite n'est posée pour un personnel qui voudrait dépasser le nombre de 3 missions maximum initialement recommandé.

Chronologie :

- Présentation aux personnels concernés des missions à assurer, de leurs objectifs et des modalités de réalisation
- Répartition des missions entre les personnels volontaires par le directeur d'école (en lien avec l'inspecteur de l'éducation nationale) ou le chef d'établissement
- À la rentrée scolaire ou au plus tard début octobre : Signature d'une lettre de mission avec chaque personnel volontaire
- En cours d'année scolaire : Ajustements éventuels des missions en fonction des besoins effectivement constatés et satisfaits
- En fin d'année scolaire : Bilan des missions.

Volontariat ?

Les missions peuvent être choisies indépendamment mais l'attribution est arrêtée par les chefs d'établissement ou l'inspecteur sur proposition du directeur.

Or, le ministère a indiqué à de nombreuses reprises que la priorité pour les missions du premier degré sont les « *Sessions de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français en classe de 6^{ème}* » et pour le second degré les « *remplacements de courte durée (RCD)* ».

Bien que la circulaire ne stipule rien en ce sens, certains départements ou certains établissements imposent le choix d'une mission de RCD ou de sessions au collège comme préalable pour pouvoir choisir une autre mission.

Demi-briques

Certaines missions pourront être déclinées en demi-brique donc payées 625 €.

Ce nouveau dispositif s'apparente à un moyen de répartir la misère sans diminuer la charge de travail.

Le ministère a par ailleurs précisé une disposition particulière dans le 2nd degré : la première mission prise ne peut pas être une « demi-brique », elle est forcément complète. Le ministère entend ainsi inciter les personnels à prendre une mission complète de remplacement de courte durée avant de pouvoir prétendre aux autres éventuelles autres missions .

D'autres tâches imposées

La FNEC FP-FO a alerté dès l'annonce des missions sur la charge de travail qui ne manquerait pas d'être imposée en plus des heures annoncées.

La circulaire ministérielle a le mérite de poser clairement les choses : s'engager dans ces missions, c'est s'exposer à nombre de travaux supplémentaires et s'impliquer dans des tâches qui dépassent largement nos obligations de service (réunions, comptes rendus...)

Quelques exemples :

Session de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français en classe de 6e (18h) : cette mission implique le suivi des élèves et l'évaluation des progrès, la participation aux réunions d'organisation et de coordination, la concertation avec les professeurs de français ou de mathématiques des classes concernées...

Devoirs faits (24h) : l'intervenant participe aux réunions de coordination de *Devoirs faits*, à la composition des groupes et les fait évoluer en fonction des besoins des élèves ; il assure le suivi des élèves et le lien avec les professeurs de la classe des élèves...

Appui à la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers : la mission consiste à accompagner la mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique et éducative, produire et diffuser des ressources pédagogiques adaptées, contribuer à l'identification des besoins et des réponses adaptées à apporter aux élèves...

Intervention dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégiens (24h) : la mission consiste à animer les séances, préparer et participer à l'accueil des professionnels dans le collège, aux visites des élèves dans les établissements de formation, dans les entreprises, à encadrer les immersions professionnelles...

Fongibilité

Il y a possibilité de réallouer une mission vers une autre mission pour nécessité de service en cours d'année...

Par exemple, si le quota d'heures de remplacement n'est pas en passe d'être atteint, la hiérarchie peut décider de basculer les heures restantes vers le dispositif « vacances apprenantes ». En cas de refus du personnel concerné, la prime ne sera pas versée en totalité mais proratisée à hauteur du service effectué....

Une évaluation permanente

Pour chaque mission, la circulaire précise : « *En fin de mission, un bilan d'activité est remis à l'inspecteur de l'éducation nationale ou au chef d'établissement.* » S'inscrire dans une mission du Pacte, c'est donc se soumettre à une évaluation permanente.

La FNEC FP-FO a également dénoncé le rôle des conseils pédagogiques et du conseil d'administration dans le suivi des missions.

Les différents types de missions

Les missions face à élèves sont définies avec un volume horaire qui ne tient pas compte du travail supplémentaire prévu par la circulaire ou d'autres tâches que la hiérarchie pourrait chercher à imposer.

Les missions qui ne s'effectuent pas face à élèves n'ont pas de volume horaire défini et sont donc au « forfait » (comprendre corvéable à merci en fonction des pressions hiérarchiques...)

Missions communes aux 1^{er} et 2nd degrés

- Intervention dans le dispositif *Devoirs faits*. (Collège) (24h)
 - Intervention dans les dispositifs « *stages de réussite* » et « *Ecole ouverte* ». (24 h)
 - Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers
- Ces missions ne prévoient pas d'accueil d'élèves. Les enseignants concernés sont des « personnels ressources ». Il est clair que cette mission sera prétexte à refuser les autres prises en charge pour ces élèves, le « référent inclusion » étant là pour trouver les solutions...

Missions spécifiques au 1^{er} degré

- Session de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français en classe de 6^{ème} (18h)
- Cette mission constitue la priorité pour le 1^{er} degré. Elle a justifié une modification du Statut particulier des PE qui ont maintenant le collège comme champ d'intervention... Les projections d'emploi du temps possibles (le mercredi matin, le soir...) sont intenable. Même si les frais de déplacement sont pris en compte avec les règles (très défavorables) en vigueur, le temps de déplacement n'est pas lui intégré dans le temps de service. Il faut également rajouter à ces 18h d'intervention les concertations et les éventuelles participations au conseil école-collège...
- Soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux. (24h)
- Ce sont des heures à effectuer en plus des APC mais rien ne précise sur quel temps elles pourraient être effectuées. Tout sera laissé à la discrétion de la hiérarchie locale.
- Mission Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique.
- Cette mission est réservée aux écoles inscrites dans les projets territoriaux CNR « *Notre Ecole Faisons La Ensemble (NEFLE !)* ». Il n'y en aura pas pour tous les enseignants de l'école. Cette mission sera réservée à un « coordinateur ». Il n'y a aucun volume horaire défini donc la charge de travail dépendra avant tout des pressions locales mais il avait été clairement précisé par le ministère qu'on attendait des missions sans charge d'élève bien plus que 24H de travail annuel...



Missions spécifiques au 2nd degré

- Remplacement de courte durée. (18h)

Cette mission déplace la responsabilité du ministère et des académies, qui consiste à mettre des enseignants devant les élèves, sur les personnels de direction et les enseignants. Un tableau d'astreinte doit être mis en place. La responsabilité de déterminer les plages horaires est laissée au niveau local. Il n'est fait à aucun moment référence au principe d'un enseignement disciplinaire. N'importe quel enseignant peut remplacer un collègue. C'est donc au mieux un effet d'annonce assimilable à une garderie. Cerise sur le gâteau, il est également prévu de mettre en place des séances de vidéos encadrées par des AED... Rien n'arrête le ministère quand il s'agit de ne pas créer les postes de remplaçants nécessaires.

- Intervention dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégiens. (24h)

- Encadrement de la découverte des métiers dans les classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

EM PACT É



Motion adoptée par 103 collègues réunis avec le SNUDI-FO à Lyon (69)

Nous sommes confrontés dans nos écoles à des discussions, parfois difficiles, relatives à la mise en œuvre du « pacte ». En refusant d'augmenter nos salaires à minima à hauteur de l'inflation et en ne nous accordant qu'une aumône de 1,5%, le ministre Ndiaye pense pouvoir imposer son pacte.

Nous ne nous laisserons pas diviser et nous exigeons le retrait du « pacte » comme d'ailleurs celui de la loi Rilhac et des évaluations d'école qui voudraient imposer un management calqué sur les entreprises privées et inapproprié au fonctionnement des écoles.

Nous opposons au « pacte » nos revendications :

- Une augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice : nous voulons 10% pour tous sans contrepartie comme le président Macron l'avait annoncé ! Le Président trouve 413 milliards d'euros pour l'armée, il doit pouvoir trouver de quoi rémunérer correctement les enseignants français !

- Des créations massives de postes pour alléger les effectifs, assurer les remplacements, renforcer les RASED et créer les centaines de places nécessaires qui manquent dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Nous invitons tous nos collègues à signer massivement cet appel et ce quelle que soit leur décision personnelle vis-à-vis du « pacte »

Nous mandatons le SNUDI-FO pour le porter à l'inspecteur d'académie et au recteur.

Missions spécifiques aux LP

- Intervenir auprès de petits groupes d'élèves selon les besoins et difficultés afin de faciliter les apprentissages. (24h)

- Permettre aux jeunes une ouverture et un épanouissement à travers un choix d'activités optionnelles (Codage, entrepreneuriat, LV2, art oratoire, philosophie, etc.)

- Intervenir dans des parcours de consolidation en STS pour augmenter les chances de réussite des étudiants fragiles (24 h)

- Enseigner dans les certificats de spécialisation (24h)

- Tutorer un groupe d'élèves

- Détecter les élèves en voie de décrochage et contribuer à leur prise en charge en lien avec les partenaires du lycée professionnel

- Accompagner après l'année terminale des jeunes ni en emploi ni en formation dans le cadre du dispositif Ambition Emploi

- Faire vivre le lien établissement – entreprise (accompagnement des tuteurs de stage, participation aux actions du bureau des entreprises)

Dans les Lycées professionnels, le Pacte constitue un moyen de mettre en oeuvre la réforme de la voie professionnelle qui a notamment pour conséquence de restreindre la carte des formations pour se conformer uniquement aux besoins des bassins d'emploi. Les missions du Pacte y sont démultipliées, dont certaines visent à transformer les PLP en conseillers en insertion professionnelle ou chefs de projet. Face au refus des personnels, le "pack de 6 missions" obligatoire prévu par le ministère a été abandonné.

Eure :

Vendredi 1er septembre, jour de pré-rentrée des personnels de l'Education nationale, 101 enseignants du LGT et du LP Modeste Leroy d'Evreux, réunis en heure d'information syndicale appelée par le SNFOLC, le SNETAA-FO et la CGT Educ'action, ont tenu à rappeler leur opposition au Pacte par le biais d'une motion qui rappelle succinctement les revendications comme suit :

« Nous n'avons pas changé d'avis. Nous refusons toujours le Pacte. Ce que nous voulons, c'est :

- l'augmentation indiciaire des salaires,*
- le recrutement de personnels sous statut ,*
- le respect de notre liberté pédagogique. »*

La motion a été adoptée à 98 pour et 3 abstentions

La FNEC FP-FO réaffirme, comme elle le fait inlassablement depuis de nombreux mois, son opposition au « pacte » et son exigence d'abandon.

Elle condamne l'obstination présidentielle et ministérielle à vouloir l'imposer.

La FNEC FP-FO appelle les personnels à affirmer collectivement leur refus du pacte et leur exigence de retrait.